

Extrait des registres du département de la Loire-Inférieure et  
adresse des administrateurs du même département, lors de la  
séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Extrait des registres du département de la Loire-Inférieure et adresse des administrateurs du même département, lors de la  
séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799)  
Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 317-318;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21504\\_t1\\_0317\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21504_t1_0317_0000_5)

Fichier pdf généré le 04/10/2019

aucun doute sur le prix qu'il attache au retour de l'ordre et à celui du règne de la justice et des loix.

Les principes que vous professez sont les siens, les vérités auxquelles vous rendez hommage sont chéries de tous les bons citoyens; en les proclamant, vous avez été les organes et les interprètes de tous les vrais amis de la Révolution.

Comme vous, il est convaincu que là où la loi ne règne pas, il n'y a ni gouvernement, ni organisation sociale, ni sûreté personnelle.

Comme vous, il pense que le plus sûr moyen de triompher de nos ennemis, c'est d'encourager les manufactures, de donner un libre essor au commerce, de soutenir la circulation des subsistances, de protéger l'agriculture, les arts et le travail.

Comme vous, il voue à l'infamie, l'audace de l'intrigue et n'accorde son estime qu'aux hommes laborieux et modestes qui pratiquent sans ostentation les vertus républicaines.

Excusez les erreurs qu'un faux zèle a pu produire; mais soyez inexorables pour le crime. Protégez les patriotes, mais ne souffrez pas que ce beau titre serve de masque à l'immoralité et à tous les vices qui deshonnorent l'homme et font les malheurs des sociétés.

Le conseil de la commune d'Orléans vous invite à rester à votre poste jusqu'à l'anéantissement de tous les ennemis de la République, à maintenir le Gouvernement qui nous a préservé de l'anarchie et du despotisme et à ne jamais souffrir qu'une section du peuple partage l'autorité que la nation a mise toute entière dans vos mains.

Vive la République! vive la Convention nationale!

Élie VINSON, maire et 28 signatures  
dont 11 de notables et 8 d'officiers municipaux.

q

[Les administrateurs et l'agent national du district de Falaise à la Convention nationale, le 27 vendémiaire an III] (51)

Liberté, Égalité.

Representans du peuple

L'ouvrage le plus parfait que le génie du bien puisse produire, est émané des bienfaiteurs de l'humanité; les représentans du peuple français triomphant de l'Europe armée contre sa liberté, lui ont tracé la sage conduite qu'il doit suivre pour la conserver. Qu'il est satisfaisant pour nous de vous féliciter sur un pareil ouvrage!

Toujours attachés aux principes salutaires que respirent votre sublime adresse, nous les propagerons dans l'esprit de nos concitoyens et

nous entretiendrons parmi eux les sentimens de respect et d'amour dont ils sont pénétrés pour la Convention nationale.

Périssent à jamais les ennemis de notre représentation! Périssent tous les rivaux de sa puissance et tous ceux qui aspirent à la remplacer avant le terme où une paix glorieuse aura affermi la république sur des bases aussi durables que sa gloire, notre reconnaissance et la constitution qui l'aura dictée.

Suivent 8 signatures.

r

[Extrait des registres du département de la Loire-Inférieure du 23 vendémiaire an III] (52)

Séance publique où présidoit Picot et assistoient Gicqueaud, Brillaud, Minée, Luminais et Thomas Haumont en commission.

Vû le bulletin de la Convention nationale du dix huit de ce mois arrivé ce jour et l'adresse au peuple français.

L'administration considérant que cette adresse est le gage du desir de la Convention de rendre le peuple heureux, d'établir sur des bases solides, la liberté et l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République et de faire régner les loix et la justice a arrêté, à l'unanimité qu'il sera fait une adresse à la Convention nationale, pour la féliciter des mesures sages et vigoureuses qu'elle a prises pour achever notre glorieuse révolution; en conséquence elle a nommé pour rédiger et lui présenter un projet d'adresse, les citoyens Brillaud et Luminais qui sont autorisés à s'adjoindre le secrétaire général et considérant que les citoyens Minée et Gicqueaud, deux de ses membres sont appelés à Paris comme témoins dans l'affaire du comité révolutionnaire, autorise ces deux administrateurs ou l'un d'eux en l'absence de l'autre à lire cette adresse à la barre de la Convention, au nom de ce département et les commissaires nommés pour la rédaction ayant présenté le résultat de leur travail, l'administration de département après une mure délibération a adopté l'adresse ainsi que suit :

Citoyens Représentans. Le bulletin etc...

En département, à Nantes les dits jour et an.

Pour expéditeur.

PICOT, président,  
GRELIEN, secrétaire général.

(51) C 323, pl. 1389, p. 10. Bull., 13 brum.

(52) C 323, pl. 1389, p. 36.

[*Les administrateurs du département de la Loire-Inférieure à la Convention nationale, Nantes le 23 vendémiaire an III*] (53)

Citoyens Représentans,

Le bulletin imprimé de la Convention nationale du 18 de ce mois, nous apporte votre adresse aux français. Nous l'avons lue avec empressement et nos coeurs ont cessés d'être comprimés. Habitans d'un département et d'une commune où la tyrannie a exercé les plus horribles ravages; témoins de toutes les atrocités que peuvent imaginer le crime et le brigandage; spectateurs des dilapidations les plus énormes, des mesures les plus désastreuses, des désordres de tous les genres; poursuivis à la fois par la famine et par une maladie cruelle, menacés par les royalistes de la Vendée et par les Chouans de la rive droite de la Loire, comprimés de toutes parts et par les calomnies des méchants et par les poignards des conspirateurs; réduits à l'impossibilité de faire le bien; n'osant laisser échapper un soupir de crainte qu'il ne fut entendu de la tyrannie et ne devint un crime à ses yeux, c'est sans doute à nous qu'il est permis de désirer le règne de la loi et de la justice et d'en voir l'aurore avec ivresse. C'est de notre bouche que vous entendrez le cri expressif de la reconnaissance et des bénédictions sincères.

Citoyens Représentans, nous avons distingué comme vous, les vrais ennemis du peuple. Les masques qui les couvraient ne nous ont pas empêchés de reconnaître les héritiers de Robespierre, les agitateurs et désorganiseurs, les méchants, les fripons et cette longue famille de brigands qui ne vit que par le crime et pour le crime. Vous venez de frapper les uns, vous avez indiqué les autres et bientôt ils ne seront plus.

Nous vous félicitons de ce que vous avez prévenu la réaction funeste qui pouvait naître de votre sage mesure. Il falloit en supprimant ce système de terreur qui ne pouvait favoriser que les ambitieux et les partisans de la tyrannie; il falloit, ainsi que vous l'avez fait, conserver avec soin, dans toute sa pureté, son énergie et sa rapidité, ce Gouvernement révolutionnaire qui a déjà une fois sauvé la patrie et sans lequel, dans l'état des choses, la malveillance pourrait peut-être encore prétendre à des succès.

Nous nous félicitons de vous en voir maintenir la durée jusqu'au moment où les tyrans coalisés seront forcés de vous demander la paix jusqu'à l'instant où la tranquillité sera parfaitement rétablie dans l'intérieur.

Nous nous félicitons du parti que vous avez pris de ne point abandonner jusqu'à cette époque, le poste où vous a placés et où vous attachera la confiance, la volonté du Peuple.

Citoyens Représentans, marchez avec constance dans la carrière que vous vous êtes tracée; que le crime soit poursuivi, que les agitateurs soient reprimés; que l'homme immoral soit éloigné sans ménagement de toutes les places; que les fonctions publiques ne soient confiées qu'à des mains pures, et que les audacieux qui voudroient toucher à l'arche sacrée, soient frappés de la foudre. C'est alors que le peuple sera heureux; c'est alors que vous pourrez fixer solidement la base impérissable du gouvernement Démocratique; c'est alors enfin que vous pourrez conduire dans le port le vaisseau triomphant de la République française une et indivisible.

Les administrateurs du département de la Loire-Inférieure.

PICOT, président,  
GRELIEN, secrétaire général,  
GICQUEAUD, suivent 5 autres signatures.

s

[*Le comité de surveillance et révolutionnaire de Ruffec à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (54)

Citoyens Représentans.

Que dire après tant d'autres, sinon terreur au crime, indulgence à l'erreur, paix et sûreté à l'innocence, unité indivisibilité de la république.

La convention nationale seul centre d'unité tel fut notre cri de ralliement dans tous les temps, les orages ne nous déconcerteront jamais. Les insinuations perfides ne nous aborderont que pour être repoussés avec force et dédain.

Fondateurs de la société populaire de notre commune en 1789, affiliés aux Jacobins, toujours amis de la liberté, de l'égalité, de l'unité et de l'indivisibilité de la république, nous n'en avons que plus applaudi au sage décret que vous avez lancé contre ces associations qui en majorité ont rendu de grand service à la chose publique, mais qui voulant trop entreprendre auroient pu lui nuire.

C'est donc aujourd'hui, Législateurs, qu'il faut doublement vous tesmoigner la satisfaction que nous ressentons de vous voir emparer des rennes du gouvernement et dans la résolution de ne plus vouloir une puissance rivale. Vous estes les seuls dépositaires du pouvoir du peuple souverain; Restes à votre poste, et conduisez, le vaisseau au port de la gloire, vous le voulez et nous le désirons.

Salut et fraternité.

JACQUES, président  
et 3 autres signatures.

(53) C 323, pl. 1389, p. 17 et 35. *Bull.*, 17 brum. (suppl.); *M. U.*, XLV, 314. Cette adresse est de nouveau citée au procès-verbal du 13 brumaire. Voir ci-dessous *Arch. Parlement.*, 13 brum., n° 5.

(54) C 323, pl. 1389, p. 16. *Bull.*, 19 brum. (suppl.).